



Commune de PONT-DE-POITTE

Annexes



Echelle : 1/4500 ème

Approbation

Vu pour être annexé à la
décision du 3 avril 2024



**SERVITUDES ATTACHEES A LA PROTECTION DES EAUX POTABLES INSTITUTEES EN VERTU
DES ARTICLES L. 1321-2 ET R. 1321-13 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (type AS1)**

- Périmètre protection rapproché des captages
- Périmètre protection éloigné des captages

**SERVITUDE RESULTANT D'UN PLAN DE PREVENTION DES RIQUES NATURELS PREVISIBLES ETABLI
EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 562-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT OU D'UN DOCUMENT
VALANT PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES EN APPLICATION
DE L'ARTICLE L. 562-6 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT (type PM1)**

- Zone 1 - PPR Vouglans-Nord
- Zone 2 - PPR Vouglans-Nord
- Zone 3 - PPR Vouglans-Nord

SERVITUDES LIEES A LA PROTECTION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS (type JS1)

- Equipements sportifs

SERVITUDES RELATIVES A L'ETABLISSEMENT DES CANALISATIONS ELECTRIQUES (type I4)

Ligne électrique 3ème catégorie

- LIAISON 63kV NO 1 BLYE-SAISSE (LA)
- LIAISON 63kV NO 1 MOREZ-SAISSE (LA)
- LIAISON 63kV NO 1 PYMONT-SAISSE (LA)
- LIAISON 63kV NO 1 SAISSE (LA)-VOUGLANS
- Poste électrique

BOIS ET FORETS RELEVANT DU REGIME FORESTIER

- Soumis au régime forestier

Informations complémentaires

- Parcelles
- Bâlis
- Cimelière
- Surfaces en eau
- Cours d'eau
- Routes

Liste du patrimoine

Liste des captages

